

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

30/03/2018

Date de la convocation

06/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le six du mois d'avril à 21h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique		X	FRATTINI Bruno

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05.

Membres présents:

10 Présents - 1 excusé - 0 absent.

Ordre du Jour :

1. **Approbation du conseil municipal du 16 février 2018**
2. **CCCY : CLET (Commission locale d'Evaluation des Charges transférées)**
3. **Finances :**
 - a. **Approbation du compte de gestion 2017**

- b. Approbation du compte administratif 2017
- c. Reprise des résultats en fonctionnement et en investissement de 2017 sur 2018
- d. Vote des subventions aux associations 2018
- e. Vote des taux des Impôts 2018
- f. Vote du budget primitif 2018

4. Questions diverses

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

- 1. Approbation du Conseil municipal du 16 février 2018 :** Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 16 février 2018 qui a été distribué lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

- 2. CCCY : CLET (Commission locale d'Evaluation des Charges transférées) :**

- a. Madame le Maire présente le rapport de la Commission locale d'Evaluation des Charges transférées aux membres du conseil municipal et explique la méthode de calcul des attributions de compensation. Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant à inscrire au budget 2018 est de 29 457.25€.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sur le rapport de la CLECT, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

3. Finances :

- a. Approbation du compte de gestion 2017 : Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif :
 - Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b. Approbation du compte administratif 2017

Sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de Fonctionnement	181 796.11	205 532.03
	Section d'Investissement	366 323.83	479 452.90
Reports de l'exercice N -1	Report en section de Fonctionnement (002)		75 612.23
	Report en section d'investissement (001)		126 813.71
	TOTAL (Réalizations + Reports)	548 119.94	887 410.87
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement		
	Section d'investissement	70 000.00	201 723.00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	70 000.00	201 723.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	181 796.11	281 144.26
	Section d'investissement	436 323.83	807 989.61
	Total cumulé	618 119.94	1 089.133.87

Madame le Maire sort de la séance pour l'approbation du compte administratif 2017, Monsieur Bruno FRATINI, adjoint au maire demande d'approuver le compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité des membres présents

c. Reprise des résultats en fonctionnement et en investissement de 2017 sur 2018

Madame le Maire dit qu'après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, la commune peut reprendre les résultats ci-dessous,

A	Section de fonctionnement – Résultat 2017	99 348.15
B	Section d'investissement – Résultat 2017	239 942.78
C	Résultat global de clôture N-1	339 290.93

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :

D	Dépenses d'investissement - RAR fin 2017 à reporter sur BP 2018	70 000.00
E	Recettes d'investissement RAR fin 2017 à reporter sur BP 2018	201 723.00
F	Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	131 723.00

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

G	Besoin de financement N-1 (B+F) (besoin si résultat en rouge = négatif) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (résultat positif)	371 665.78
Décide de reprendre les résultats		
Investissement		
	Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec)	239 942.78
Investissement Recettes		
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G)	
Fonctionnement Recettes		
	Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G)	99 348.15

Après en avoir entendu les explications, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats au Budget 2018.

d. Vote des subventions aux associations 2018

Madame le Maire rappelle que la commune a la possibilité d'octroyer des subventions sur l'année 2018 aux associations qui en ont fait la demande.

Madame le maire présente le tableau ci-dessous aux membres du conseil municipal :

	Année 2017	Année 2018
Collège Maurice Ravel – selon la demande des professeurs	250.00€	350.00€
OCCE 78 – Voyage divers primaire	35.00€	35.00€
Bibliothèque Millemont	1 500.00€	1 500.00€
Association Comité des Fêtes	1 000.00€	1 500.00€
Croix Rouge	100.00€	100.00€
Planète Cœur	150.00€	150.00€
Union Sportive des Yvelines	1 000.00€	1 000.00€
Association Gala	480.00€	240.00€
Total	4 515.00€	4 815.00€

Après l'exposé du tableau des subventions 2018 proposé par Madame le Maire, le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 4815.00€ à l'article 6574.

e. Vote des taux des Impôts 2018

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote des budgets précédents, il a été dit que la dotation globale de fonctionnement sera diminuée tous les ans.

Madame le Maire dit que pour maintenir un équilibre financier du budget, il faudrait augmenter les impôts de 1 700€ sur l'ensemble des taxes.

Madame le Maire rappelle les taux de l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 7.45%
- Taxe Foncière (bâti) : 11.10%
- Taxe foncière (non bâti) : 31.25€

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil municipal décide d'augmenter les impôts avec un coefficient de 1.014209 :

Dit que les nouveaux taux d'imposition seront de :

- Taxe d'habitation : 7.56%

- Taxe foncière bâti : 11.26%
- Taxe foncière non bâti : 31.25%

f. Vote du budget primitif 2018

Madame le Maire fait lecture du budget primitif 2018 aux membres du conseil municipal. Après en avoir entendu la lecture :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif de l'exercice 2018, selon l'instruction Comptable et Budgétaire M14,

Dit que le budget Primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement en recettes et dépenses,

Dit que le Budget est adopté et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	296 786.43	197 438.25
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		99 348.18
Total de la section de fonctionnement	296 786.43	296 786.43
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	414 908.20	100 246.86
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	70 000.00	201 723.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		239 942.78
Total de la section d'investissement	484 908.20	541 912.64
TOTAL DU BUDGET	781 694.63	838 699.07

4. Questions diverses : RAS

Le conseil municipal s'est terminé à 22h50

Le Maire, Mme JOSEPH Annie



M. FRATTINI Bruno



M. ROBERT Guy-Michel

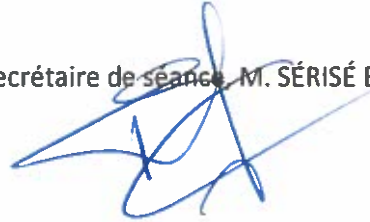


M. LE GOAZIQU Dominique



M. CULLIN Patrice

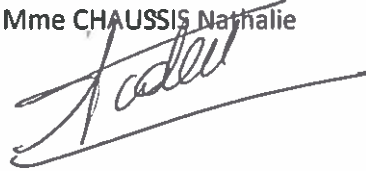
Le secrétaire de séance, M. SÉRISÉ Bertrand



Mme CARTIER Simone



Mme CHAUSSIS Nathalie



Mme VIANA DE MENDONCA Céline



M. BIGOT Dominique

